



Règlement du concours photo *La montagne en images* 2020-2021

Le concours La montagne en images vise à mettre en valeur les richesses du mont Royal par le biais de la photographie. Cette année, le concours s'intitule « De solstice en équinoxe » et se déroule au fil des saisons. Ce règlement concerne la totalité du concours.

Pour participer au concours, vos photos doivent être reçues avant **le lundi 25 octobre 2021, à 8 h.**

Admissibilité

Le concours est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury et des employés des Amis de la montagne.

Date limite du concours et transmission des photographies

Les thèmes changent au fil du concours, mais il est possible de soumettre des photos pour chacun des thèmes en tout temps, et ce, jusqu'à la date de clôture du concours.

Pour être admissibles, les photographies et les formulaires d'inscription doivent être transmis avant le lundi 25 octobre 2021, à 8 h.

Conditions de participation

Les photographies doivent mettre en valeur le territoire du mont Royal, incluant les trois sommets de la montagne et ses institutions (cimetières, universités, etc.).

Les participants doivent transmettre leurs photographies par voie électronique et remplir un formulaire de participation en ligne.

Pour soumettre une photo par catégorie (autre que Instagram) :

- Vous pouvez envoyer trois (3) photos par catégorie, pour un maximum de 12 photos.
- Une seule photo peut être envoyée à la fois.
- Les photographies en couleurs, en noir et blanc et de format panoramique sont acceptées.

- Chaque photographie doit être en format JPEG et avoir un poids entre 2 et 16 Mo, ex. : résolution de 300 DPI pour une taille de 5 X 7 pouces.
- Chaque nom de fichier numérique doit comporter : le nom de la catégorie, le nom du photographe et le titre de la photo.

Pour soumettre une photo par Instagram :

- Vous devez être membre d'Instagram et avoir un compte public.
- Vous publiez une ou des photos du mont Royal sur votre compte [Instagram](#) (publique) que vous devrez avoir vous-même prises ou, le cas échéant, dont vous devrez avoir obtenu tous les droits afin de pouvoir les utiliser dans le cadre du concours.
- Identifiez la photographie participante en utilisant le tag **@lemontroyal** et le mot-clic **#mtroyalphoto2021**.
- La publication de votre photo sur Instagram validera votre participation au concours.
- La limite d'envoi est fixée à une (1) photo par jour.

Le jury

Les photographies seront jugées d'après leurs qualités artistiques et techniques, l'originalité du sujet et le respect du thème. Le jury sera composé de membres de l'équipe des Amis de la montagne ainsi que de jurés invités. La décision du jury est sans appel.

Prix à gagner

En plus de courir la chance d'exposer leur œuvre photographique au Chalet du Mont-Royal, les participants pourront remporter **un prix par catégorie du concours**. De plus, un **Grand prix du jury** sera remis à la photographie unanimement plébiscitée par les jurés.

Grand prix du jury :

[L'Imprimerie centre d'artistes](#) offre une (1) formation au choix d'un montant de 200 \$; une (1) adhésion annuelle au centre de 30 \$ et un (1) rabais de 20% sur les premiers 200 \$ dépensés dans la boutique.

[Gosselin Photo](#) offre une (1) carte-cadeau de 500 \$, une (1) impression sur toile 8 x10 de la photo gagnante d'une valeur de 40 \$ et deux (2) cartes d'impressions prépayées de 80 \$ chacune.

Gagnants dans les catégories individuelles :

Chaque lauréat dans une catégorie obtiendra :

- [Les amis de la montagne](#) : un (1) Eco-cup (Café des Amis), un (1) foulard et un (1) livre *La colline qui voulait devenir une montagne* (boutique);

- [L'Avenue du Mont-Royal](#) : un (1) chèque-cadeau de 30 \$ échangeable aux commerces membres de l'association;
- [Magazine Ciel variable](#) : un (1) numéro du magazine

De plus, les prix suivants seront attribués de façon équitable parmi les lauréats :

- [Les amis de la montagne](#) : un (1) chèque-cadeau de 50 \$ (Café des Amis); quatre (4) locations d'équipement (Centre de la montagne); trois (3) randonnées guidées (Centre de la montagne);
- [Magazine Ciel variable](#) : un (1) abonnement annuel;
- [Guidatour](#) : cinq (5) chèques-cadeaux pour des visites guidées;
- [Marché Artisans Fairmount](#) : un (1) chèque-cadeau 75 \$;
- [Fondation Pointe-à-Callière](#) : trois (3) abonnements annuels réguliers; trois (3) ensembles de publication(s) de la collection Pointe-à-Callière; cinq (5) laissez-passer doubles pour expo *Montréal à l'italienne*.

Attribution des prix de la catégorie Instagram

- Les amis de la montagne choisiront les photos Instagram gagnantes à la fin du concours.
- Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront obtenir un commentaire ou une réponse de la part des organisateurs du concours sur leur photo le 3 novembre 2021.
- Dans l'éventualité où le gagnant est sélectionné, il devra répondre au commentaire des organisateurs du concours dans les deux (2) jours suivants la réception du commentaire, en se conformant aux instructions qui y sont données, le cas échéant.
- Il devra remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « formulaire de déclaration »), indiquant qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement, qui lui sera transmis par courrier, télécopieur ou courriel par les organisateurs du concours et leur retourner afin qu'ils le reçoivent dans les deux (2) jours suivant sa réception.

Fonctionnement d'Instagram

Les organisateurs du concours ne garantissent d'aucune façon que le site Instagram sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.

Permis de reproduction, publication et exposition

En participant au concours, vous autorisez Les amis de la montagne à utiliser les photographies soumises pour fins promotionnelles ou éducatives (usage non commercial).

Attestation du droit d'auteur

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées et avoir le consentement des personnes apparaissant

sur les photos et dégage Les amis de la montagne de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de l'exposition et la publication des photos.